



AuM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2015

1. Budget primitif 2015

Le budget primitif 2015 présenté par chapitre et par fonction est voté globalement. Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à 9 598 000,00 € et 5 317 000,00 €.

2. Taux d'imposition 2015

Les taux communaux, identiques à ceux de l'an dernier, sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation :	11,60 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	21,90 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	107,01 %

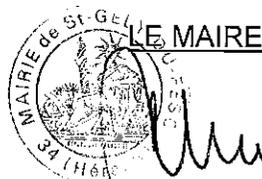
3. Budget primitif assainissement 2015

Le budget d'assainissement 2015 est voté globalement en équilibre pour 1 382 000,00 € en section d'exploitation et 1 266 208,00 € en section d'investissement.

La redevance assainissement est fixée à 0,27 € le m³.

4. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Michèle LERNOUT